

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work-Fatherland

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

MINISTRY OF ENVIRONMENT  
AND PROTECTION OF NATURE

CCE/AE N°

00000068

du

30 OCT 2009

## CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

- Vu** la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Vu** le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental ;
- Vu** l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 Août 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental ;
- Vu** le rapport du Comité Interministériel de l'Environnement ;

Considérant les nécessités de service,

**Certifie que :**

**LE CENTRE INDUSTRIEL ET FORESTIER DE MINDOUROU (CIFM), B.P. 394 Douala - CAMEROUN**

a effectué toutes les procédures techniques nécessaires et respecté la réglementation en matière d'Audit Environnemental  
pour **son site industriel de transformation du bois à Mindourou.**

Au vu du plan de gestion environnementale dudit Audit, il est délivré le présent Certificat de Conformité Environnementale pour servir et valoir ce que de droit. -



**Le Ministre Délégué**

*Dr. Nana Aboubakar Djalloh*